

Mairie  
de

**GYE**

003/2026



## ARRETE

### DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Gye

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Considérant les travaux de réfection de la chaussée sur les routes communales de Blénod-les-Toul et de Mont-le-Vignoble, effectués par l'entreprise CHARDOT TP domiciliée à COMMERCY (55), qui auront lieu du 09 au 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu l'intérêt général ;

#### **ARRETE :**

Article 1 : En raison des travaux de réfection de la chaussée, qui auront lieu du 09 Mars 2026 jusqu'au vendredi 20 Mars 2026, la circulation sera alternée sur les routes communales de Blénod-les-Toul et de Mont-le-Vignoble.

Article 2 : Monsieur le Maire de Gye, l'entreprise CHARDOT TP et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Toul sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gye, le 09 Mars 2026

Le Maire,  
Christophe GEISEL.

